

Rapport de la Commission du PACom sur le préavis municipal n°07/2025
Achat d'un véhicule de voirie et
d'un automate de recharge des cartes de déchetterie

La Commission du PACom, représentée par Sabrina Giannini Heim, Gilles Krenger, Véronique Bacher Tillmanns-Schmidt, Delphine Galliard et Sylvain Carrard, s'est réunie le 9 avril 2025, en présence de Monsieur le Municipal Théodore Lavanchy, accompagné de Monsieur Theux, le syndic.

Analyse du préavis

Suite à la présentation du préavis n°07/2025, la commission a relevé les points suivants :

1. Acquisition du véhicule utilitaire Goupil G4M

La Commission salue la démarche proactive de la Municipalité visant à adapter les moyens techniques aux besoins concrets du service de voirie. Le Renault Kangoo Z.E. en service actuellement ne répond plus aux exigences opérationnelles du terrain, en raison de sa capacité de charge limitée et de son inadaptation aux travaux extérieurs.

Le choix du Goupil G4M est cohérent et justifié :

- Il est spécifiquement conçu pour les tâches communales : collecte de déchets, transport de matériaux en vrac, entretien des espaces verts, etc.
- Son format compact et son pont basculant avec réhausse en font un outil pratique, polyvalent et durable.
- Il permettra également de soulager l'utilisation intensive du Toyota Hilux diesel, en réservant ce dernier à des usages spécifiques.

Cet investissement renforce la logique de transition écologique tout en améliorant l'efficacité des équipes de terrain.

2. Installation d'un automate de recharge des cartes de déchetterie

La Commission reconnaît la pertinence et l'intérêt citoyen de cette proposition. L'analyse de la fréquentation du guichet administratif montre clairement que la recharge des cartes de déchetterie :

- représente une part importante des demandes traitées en présentiel,
- génère des attentes et de l'insatisfaction,
- mobilise inutilement les ressources du greffe.

La mise en place d'un automate accessible 24h/24 et 7j/7 est donc une solution logique, efficace et moderne, permettant à la fois :

- de désengorger l'administration communale,
- d'offrir un service continu à la population, même en dehors des horaires d'ouverture,
- de faciliter la gestion administrative des recharges et des cartes perdues.

Même si une seule offre a pu être obtenue, la Commission prend acte des limites imposées par le fournisseur agréé et considère le devis proposé comme raisonnable au vu des prestations incluses (installation, mise en service, consultation en ligne).

Conclusion

Pour toutes ces raisons, la Commission du PACom recommande l'acceptation du préavis dans son intégralité, estimant que ces deux investissements contribueront de manière significative à la modernisation et à l'amélioration des services communaux.

S. Giannini Heim C. Studer G.Krenger Véronique Bacher Tillmanns-Schmidt

R. Hotz D. Galliard S. Carrard

Faoug, le 5 mai 2025